Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260707-2026_056-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - CÔTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	15
• présents	14
• votants	15
• absents	1
• exclus	

De la commune SAINT-PÔTAN

Séance du 23 juin 2026 à 20 heures 00

Date de convocation : 16 juin 2026

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LECUYER Arnaud

Objet
FIXATION LOYER APPARTEMENT AU 4 rue du Clos Forvieux

Étaient présents :

LECUYER Arnaud, Maire; DIBONET Typhaine, DURAND Jean-Paul, Adjoints ; BERTHELOT Christian, BEREZAY Florence, BOURDAIS Emmanuelle, CADE Laëtitia, CARFANTAN Johann, CARFANTAN Gabriel, DUMOULIN Bruno, FOUREL Amandine, LAINE Julie, ROUX Dominique, TOUTAIN Jérôme
Absente excusée : LEMONNIER Anne-Sophie, adjointe (pouvoir à LECUYER Arnaud)

Secrétaire de séance :

M. DUMOULIN Bruno

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la locataire de l'appartement (R + 2) au 4 rue du Clos Forvieux nous a fait part de son départ du logement en date du 1er/06/2026.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le loyer fixé à 450 € par délibération en date du 29/04/2025 était conservé pour le futur locataire.

Un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer sera exigé avant l'entrée dans les lieux. Le loyer sera révisé chaque année à la date anniversaire du bail en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) du 1er trimestre publié par l'INSEE (indice 146.60 du 1er trimestre 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- maintient le loyer du logement au 4 rue du Clos Forvieux ((R+2) à 450 € mensuel hors charges

- valide la révision du loyer ainsi que le dépôt de garantie et autorise Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette mise en location.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260707-2026_056-DE

Pour copie conforme le secrétaire de séance

Arnaud LECUYER Bruno DUMOULIN

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 30 juin 2026.

Publié ou notifié le .

Fait en mairie, le 30 juin 2026

Le Maire

MAIRIE de SAINT-POTAN (Côtes-d'Armor)